



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de travaux – Extension réseau de gaz GRDF – Mise en place de 1 prise de potentiel –
ARR2025-11-17-133-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise Innovation TP sise 2 rue Marie Marvingt à BETHENY -51-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux pour L'extension réseau gaz GRDF, rue d'Audincourt à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux d'extension du réseau Gaz GRDF, mise en place d'une prise de potentiel avec un regard rond et une réhausse béton vont avoir lieu à SELONCOURT dans la rue d'Audincourt. Ces travaux se dérouleront entre le 18 novembre 2025 et le 02 décembre 2025.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée par feux de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ITP sise BETHENY, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 17 novembre 2025
Monsieur Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la circulation

